

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
26/11/87

Origine :
PAT

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

PAT n° 1196/87

Plan de classement :

26103					
-------	--	--	--	--	--

Objet :

TABLIERS DE BOUCHER : NORMALISATION ET EFFICACITE.

Les Directeurs des CRAM et des CGSS sont invités à prendre connaissance des mesures préconisées de la CNAM concernant les tabliers de protection pour les bouchers.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

26/11/87

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Origine : MM les Directeurs
PAT des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Affaire suivie par M. GODEFROY

N/Réf. : PAT n° 1196/87 - MG/MP - Direction de la Gestion du Risque -
Sous-direction de l'Assurance Maladie et des Accidents du Travail -
Division "Prévention des Accidents du Travail".

Objet : Tabliers de bouchers, normalisation et efficacité.

1 - Normalisation et sécurité

La révision des normes NF S 74.001, 002 et 003 a été engagée par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés en accord avec l'Institut National de Recherche et de Sécurité. Les principaux objectifs de cette révision ont été :

- recherche d'une meilleure efficacité notamment en effectuant des essais de pénétration sous des angles différents et en augmentant les dimensions du tablier (50 x 55 devient 55 x 75 cm),
- harmonisation avec la norme allemande (BG de Mainz),
- harmonisation avec la norme NF S 75.002 récemment diffusée et concernant les gants de protection,
- élimination des tabliers en PVC ou polyamide, dangereux et néanmoins conforme à la norme NF S 74.002 (Essais LNE).

Notamment des accidents graves ont été constatés dans la circonscription de la CRAM du Pays de la Loire par percement du tablier "Le Protecteur" fabriqué par MANULATEX FRANCE - Champtocé - 49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE (voir article presse en annexe).

La CRAM de Nantes, en accord avec la CNAMTS, a demandé au fabricant de stopper la production de ce tablier. Ce fabricant a accepté et recherche actuellement d'autres solutions techniques, mais il existe des stocks chez les grossistes (notamment "Bobet Matériel" et "ABC Matériel") et de nombreux tabliers sont actuellement en service.

Le projet de la nouvelle norme NF S 74.004, qui annulera et remplacera les 3 précédentes, a été mis au point à l'AFNOR le 29 janvier 1987. Suite, semble-t-il à des surcharges administratives, ce projet n'est pas encore en enquête probatoire malgré plusieurs relances de la CNAMTS. Cette norme ne paraîtra donc pas avant fin 1988.

2 - Les équipements de protection fiables

Il est d'abord rappelé que seuls les gants en mailles métalliques d'inox soudées et les tabliers en mailles inox et plaquettes aluminium présentent actuellement toute sécurité et ont le label GS (ce qui n'est pas le cas du tablier plastique).

Il n'existe que 4 fabricants dans le monde :

-USA : Whiting and Davis Co Inc. - Plainville MA 02762

-RFA : Friedrich Münch - D 7130 Mühlacker - Marque NIROFLEX,

- Hongrie : ARTEX 1390 - Budapest - Ungarn - Marque BATAFEM,

- France : Entreprise FOIN, 15, rue du Temple - 75180 PARIS
(tél. 48.87.97.54)

Marques : CHAINEX pour les gants
SUPER-LAMEX pour les tabliers

Les produits étrangers sont importés par la Société AMIET - 65, rue Armand Sylvestre - 92400 COURBEVOIE (Tél. 47.68.91.43).
Actuellement, il semble que seuls les produits NIROFLEX soient importés. La dimension actuelle du tablier NIROFLEX est de 55 x 55 cm. La Société FOIN dispose actuellement de tabliers conformes à la future norme NF S 74.004, de dimension 55 x 76 cm.

3 - Désossage vertical et sécurité

Le désossage vertical est apparu dans plusieurs ateliers français au cours du 1er semestre 1987. Il s'agit de techniques importées de Suède et

d'Australie ou de la technique française mise au point à Clermont-Ferrand par l'ADIV en liaison avec le CEMAGREF de Riom.

De nombreux accidents sont survenus du fait de l'inadaptation de l'actuel tablier à cette nouvelle technique qui impose des travaux à hauteur d'épaule. (Indice de fréquence de l'ordre de 300 dans certains ateliers des Pays de Loire par exemple).

La Société FOIN, en liaison régulière avec la CNAMTS vient de mettre au point à cet effet de nouveaux produits, dits ULTRA-LAMEX :

- un nouvel assemblage des plaquettes à 3 anneaux au lieu de 2, offre une meilleure sécurité à la pénétration tangentielle et une meilleure souplesse qui permet un bon arrondi aux épaules,
- un tablier chasuble assurant une meilleure protection de la poitrine et des épaules,
- un boléro qui peut être ajouté à un tablier classique existant.

Ci-joint une documentation sur ces produits originaux qui sont les seuls existant actuellement dans le monde.

Il est à noter que le tablier chasuble doit être recommandé en abattoirs et dans les ateliers de découpe où les mouvements du bras sont de large amplitude. Il a en outre l'avantage de répartir son poids aux épaules ce qui apporte un confort au salarié.

Pour le Directeur
Le Responsable de la Direction
Prévention des AT et des MP

P. ZIMBERLIN